

**DA 398 – 24.11**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 17 décembre 2024**

relative à un

**CRÉDIT BRUT DE CHF 880'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION  
DES PLACES DE JEUX - 4E ÉTAPE**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de renouveler et sécuriser ses places de jeux ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 27 novembre 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 29 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 880'000.00 TTC destiné à financer les travaux nécessaires au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 880'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense de CHF 880'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.33 dès la fin des travaux, estimée à 2027.

